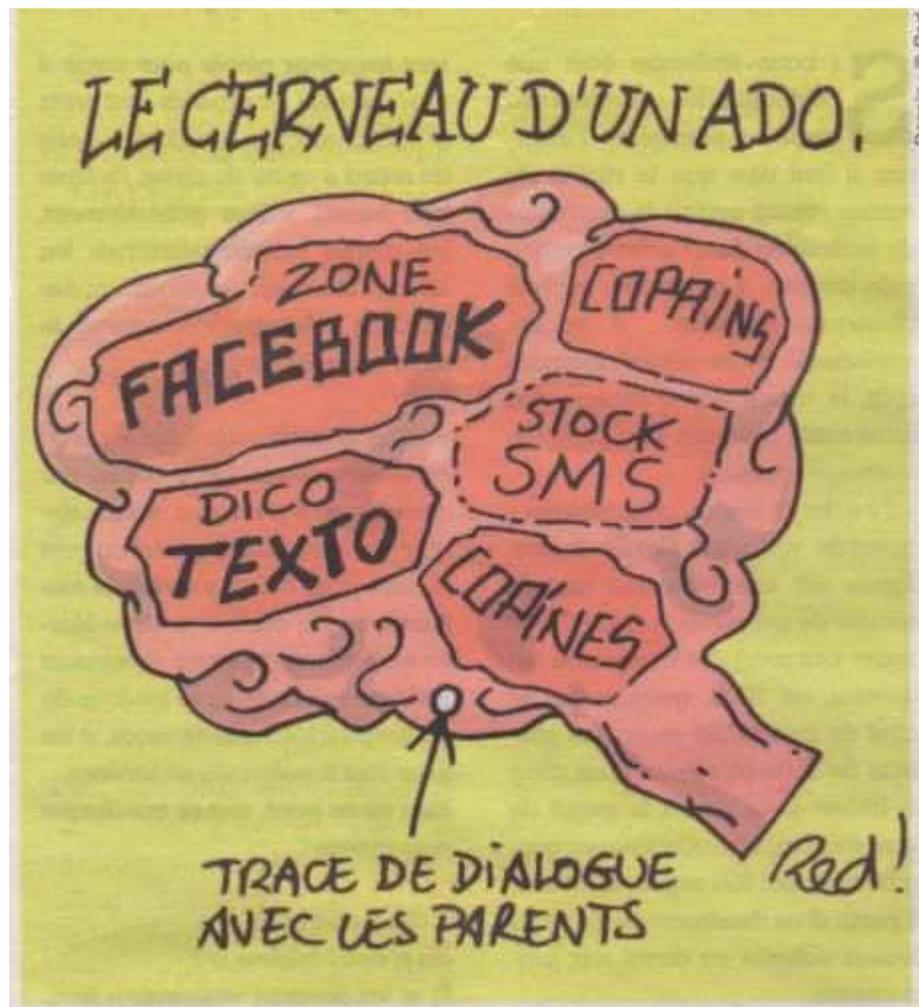


LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES



Le bien-être des jeunes. Prévenir
le (cyber)harcèlement. LPA de
Mirande. Rentrée 2021-2022



Le bien-être des jeunes. Prévenir
le (cyber)harcèlement. LPA de
Miranda Rentrée 2021-2022

La notion de respect

- Le respect : fondement de toute **relation**, il doit être **récioproque**.
- Définition: "sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec considération".

Qu'est-ce que le harcèlement en milieu scolaire?

- Se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.
- Ces actes de violence sont le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.
- Elle survient en milieu scolaire et peut se prolonger en dehors notamment via les réseaux sociaux

Les signes qui alertent

Niveau scolarité :

- Perte ou vol matériel
- Retard, absence
- Baisse des résultats
- Repli, isolement

Changement de comportement à l'école ou à la maison :

- Répétition de symptômes tels maux de ventre, maux de tête... symptômes psychosomatiques
- Troubles du sommeil
- Troubles alimentaires
- Troubles de l'humeur, colère, tristesse, agressivité, isolement...
- Repli sur soi : addiction aux écrans, consommation substance, prise de risque...

Comment agir?

- Être à l'écoute de votre adolescent
- Instaurer une relation de confiance entre vous
- L'encourager à parler
- Si cyberharcèlement, conserver des preuves (capture d'écran)
- Signaler les contenus illicites sur les réseaux sociaux
- Ne pas rester seuls pour régler le problème
- Trouver des interlocuteurs : informer l'établissement, représentants parents d'élèves, déposer plainte, numéro vert, etc...

Rappels

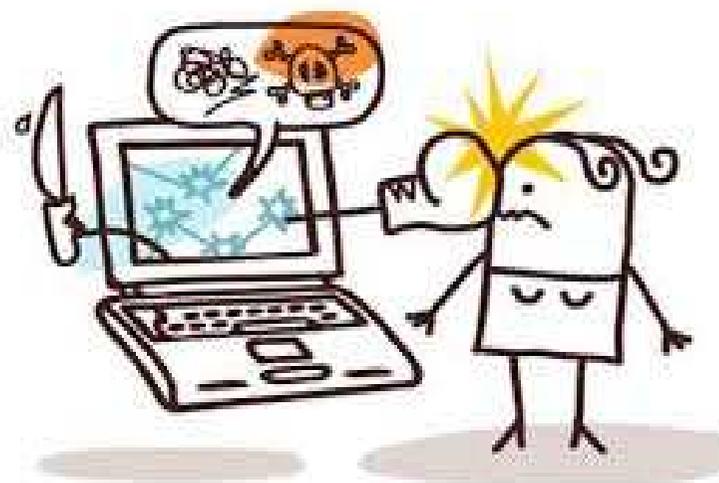
- **13 ans, c'est l'âge légal pour avoir un compte sur les réseaux sociaux en France ;**

... > > Il en est de la responsabilité parentale.

... > > Créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux. Cela inclut notamment les comptes enregistrés pour une personne de moins de 13 ans.

- Depuis 2018, La loi RGPD impose **une autorisation parentale pour ouvrir un compte entre 13 et 15 ans.**

Source : <https://www.e-enfance.org/reglementation-reseaux-sociaux/> (page consultée en juin 2021)



Le bien-être des jeunes. Prévenir
le (cyber)harcèlement. LPA de
Miranda. Rentrée 2021-2022



Comment s'y retrouver ?
Que faire ? Comment faire ? Qui peut aider ?
PAS de Panique !



Un site ?

<https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/>

Ou

<https://www.netecoute.fr/>



Un numéro de téléphone ?

3020 (harcèlement)

Ou

3018 (cyberharcèlement)

Des témoignages ? Des conseils ? De l'aide ?

- Sur le site web du CDI...>> un onglet spécial !

<https://0320557g.esidoc.fr/site/sos-violences>

... > Accès via l'ENT (Lpa Mirande/CDI + dans chaque espace classe)

- Des documents empruntables : des « histoires vécues », des guides pratiques.

Aller plus loin ? En savoir plus ?

- <https://www.internetsanscrainte.fr/>
<https://www.cnil.fr/>

<https://www.e-enfance.org/>
- Un dossier spécial sur Lumni :
<https://www.lumni.fr/dossier/harcelement-a-l-ecole>
- La Famille Toutecran :
une série de vidéos sur Youtube + un livret à télécharger.
- « Dans la tête de Juliette » :
Une BD à télécharger.

En résumé

- **Des personnes ressources au lycée ?**
 - ...>> **Le Conseiller Principal d'Éducation**
 - ...>> **L'infirmière**
 - ...>> **Un adulte « de confiance » .**
- **La prévention est un devoir de tous les membres de la communauté éducative, dont les parents.**
- **Le lycée est un des maillons de la chaîne, qui ne peut agir qu'avec la collaboration des parents.**